

Annexe de la décision n°24-263 du 05/06/2024		
Tarifs communaux : Annexe 3		
A / DROITS DE PLACE		
	MODALITÉS / DURÉE	TARIFS
MARCHÉ HEBDOMADAIRE du 01/09 ►30/06		
<i>Calculé en fonction de toute surface de vente par étalage et auvent ou délimité par piquets de fixation</i>		
Marché hebdomadaire - l'emplacement	Le ml / jour	1,00 €
Branchement électrique	Forfait / jour	4,00 €
MARCHÉ ESTIVAL du 01/07 ►31/08		
<i>Calculé en fonction de toute surface de vente par étalage et auvent ou délimité par piquets de fixation</i>		
Marché hebdomadaire - l'emplacement	Le ml / jour	2,00 €
Branchement électrique	Forfait / jour	4,00 €
CIRQUES ET FÊTES FORAINES		
Petit cirque	Forfait / Jour	70,00 €
Manège ou similaire	Le m ² / jour	1,00 €
Animation type guignol	Forfait / Jour	40,00 €
CARAVANES D'HABITATION DES GENS DU VOYAGE (FÊTES FORAINES OU AUTRES)		
Stationnement sans fourniture d'eau ni d'électricité	Par jour / caravane	1,50 €
Stationnement avec uniquement la fourniture d'eau	Par jour / caravane	2,00 €
Stationnement avec fourniture d'eau & d'électricité	Par jour / caravane	4,00 €
TERRASSES ET ÉTALAGES		
Terrasse au droit du commerce	Forfait annuel au m ²	90,00 €
Terrasse non couverte près du quai : forfait au m ² non proratisable applicable pendant l'ensemble de la période estivale. Période fixée par arrêté du Maire chaque année.	- Inférieur ou égal à 20 m ²	1 500 €
	- Entre 21 et 30 m ²	2 000 €
	- Entre 31 et 40 m ²	2 500 €
	- Entre 41 et 50 m ²	3 000 €
	- Entre 51 et 60 m ²	3 500 €
	- Entre 61 et 70 m ²	4 000 €
	- Entre 71 et 80 m ²	4 500 €
	- Supérieur à 80 m ²	5 000 €
Étalage devant un commerce	Forfait annuel au m ²	40,00 €
MARCHANDS AMBULANTS		
Marchands ambulants, électricité comprise du 15/06 ►15/09	Forfait jour	20,00 €
Marchands ambulants, sans électricité du 15/06 ►15/09	Forfait jour	10,00 €
Marchands ambulants, électricité comprise du 16/09 ►14/06	Forfait jour	13,00 €
Marchands ambulants, sans électricité du 16/09 ►14/06	Forfait jour	3,00 €
AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC		
Echafaudages	Par ml/jour	0,35 €
Droit de stationnement d'une benne à gravats	Par ml/jour	0,35 €
En zone NDs (Télescopes, longues-vues, lunettes panoramiques)	Forfait annuel	420.00 €
Pénalité pour occupation du domaine public sans autorisation (permission de voirie) en sus des tarifs précédents		
Le premier jour	Jour	1,30 €
Le deuxième jour	Jour	2,50 €
Le troisième jour et jour suivant	Jour	5,00 €
TAXIS		
Droit de place	Forfait annuel	200,00 €



B / OCCUPATION D'UNE PLACE DE PARKING

	DURÉE	TARIFS
Parking Quai		
Tarif forfaitaire non divisible : la place	à l'année	70,00 €
Tarif réservé pour les hôtels	de mai à septembre inclus	300,00 €
Parking Plage du Veryac'h		
Tarif forfaitaire non divisible : la place	à l'année	70,00 €